

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Band: 16 (1908)

Heft: 11

Artikel: Traitement des bouchons de cérumen dans les oreilles

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-683912>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Traitement des bouchons de cérumen dans les oreilles

Ces bouchons peuvent être de consistance molle ou dure; dans l'un et l'autre cas, ils arrivent à remplir tout le canal auditif; à le boucher de telle façon que l'ouïe de l'oreille correspondante sera complètement abolie.

En cas de bouchon mou. Prenez une seringue de la capacité d'un verre à eau environ, et chargez-la d'eau tiède additionnée de bicarbonate de soude (10 gr. de bicarbonate pour un litre d'eau). Poussez l'injection non pas directement contre le bouchon, ce qui ne ferait que l'enfoncer, mais tangentielle à la paroi postéro-supérieure du conduit auditif, soit contre le bord de la masse de cire, afin de la détacher du canal.

Sans pousser le piston de la seringue trop violemment faites ainsi cinq ou six

injections douces qui amèneront le bouchon hors de l'oreille.

Si vous ne parvenez pas à vaincre l'obstacle, c'est que le *bouchon est de consistance trop dure* pour se détacher, il faut alors le ramolir avant de prendre la seringue. Dans ce but, il est utile de prendre des bains d'oreilles, de dix minutes de durée, avec une solution composée de glycérine 10 grammes, eau 10 gr., carbonate de soude $\frac{1}{2}$ gramme, que l'on verse dans le conduit auditif trois fois par jour. Dans l'intervalle des bains, l'entrée de l'oreille sera fermée avec un tampon de ouate ordinaire.

Au bout de quarante-huit heures, l'injection aura chance de succès.

D^r M^l.

Nouvelles de l'activité des sociétés

Direction centrale. Le Comité central de la société de la Croix-Rouge suisse, nommé à Genève le 31 mai, a eu sa première réunion à Olten le 2 octobre, sous la présidence de M. le conseiller national Pestalozzi, président de la ville de Zurich.

Les membres du Bureau ont été confirmés dans leurs charges: vice-président M. le D^r Neiss, Lausanne; secrétaire M. le D^r W. Sahli, Berne; caissier M. le colonel Müller, directeur des finances de Berne.

Les présidents des commissions des Transports, des Hôpitaux, des Collectes et de la Mobilisation sont réélus pour une nouvelle période trisannuelle.

La Direction a entendu un intéressant rapport du trésorier, M. Müller, au sujet de l'emprunt à lots de fr. 3,000,000 voté à Coire lors de l'assemblée des délégués en 1907. Un syndicat de banques suisses s'est occupé de la question, un plan du tirage des lots a été

élaboré, et il paraît très probable que l'émission pourra avoir lieu dans le courant de 1909. L'emprunt serait garanti par la Confédération, et la Croix-Rouge pourra entrer dans quelques mois en possession du million qui lui est attribué. A ce moment la Direction fera des propositions à l'assemblée des délégués au sujet de la répartition de cette somme, et les journaux de la Croix-Rouge pourront faire connaître à leurs lecteurs les dispositions que le Comité central prendra à cet effet, quelque temps avant la réunion des délégués. chacun pourra ainsi se faire une opinion, et les colonnes de notre journal seront ouvertes à la discussion.

La Direction a adopté sans modifications le nouveau règlement de l'école de gardes-malades de la Croix-Rouge, à Berne. Le temps d'étude est porté de 2 à 3 ans, les élèves seront admises depuis leur 20^e année et jusqu'à l'âge de 32 ans.